



Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@wanadoo.fr

CIRCULAIRE N°3 SOMMAIRE

§ « Remplacements »
§ Réunion TZR : 9 novembre à 15h00
§ Dates des réunions mutations
§ Compte rendu CTPD du 14 Octobre
§ Problème de responsabilité lors des stages en entreprise
§ Annexes : - Tract pour les parents sur les dangers des remplacements de Robien - Tract : Stages, attention danger ! - Déclaration de la FSU au CTPD du 14 Octobre

« REMPLACEMENTS » : ACCENTUONS LA PRESSION

Le ministère campe sur ses positions concernant le décret, alors que le SNES a recueilli plus de 100 000 signatures. Dans certains établissements du département, la pression se met en place pour pousser les enseignants à remplacer leurs collègues absents : un nouveau moyen pour palier le manque de surveillants. Mais le fait que la plus grande partie des syndicats de chefs d'établissement refuse ce dispositif en l'état fait que dans la majorité des établissements peu de choses sont déjà en place. Ceci masque la menace que constitue ce dispositif, mais elle reste bien réelle, et au premier janvier si le décret n'est pas modifié, nous serons obligés d'assurer les «remplacements» des absents dans les conditions prévues par la loi (les éventuels protocoles ne pouvant en aucune manière se substituer au décret).

La **contrainte est la première menace** car elle nous enlève la possibilité de juger l'intérêt d'intervenir dans une classe tant au niveau pédagogique, qu'au niveau charge de travail.

La seconde menace concerne **nos statuts** qui ont déjà été modifiés (qui accepterait dans le secteur privé de voir son employeur changer d'autorité son contrat de travail ?), ce dispositif est **un début d'annualisation et d'allongement du temps de travail** qui sera très tentant pour le gouvernement afin de ne quasiment pas payer les heures de «remplacement» (il n'y a pas de budget pour 2005, et il est très faible pour 2006).

La troisième menace concerne **l'image de notre profession** qui souffre du fait que notre travail est en grande partie caché (corrections, préparations). Nous imposer 5 heures supplémentaires hebdomadaires sous-entend que l'on peut sans problème les assurer, **c'est un refus de reconnaître la lourdeur de notre travail**. Nous pensons au contraire que cela va fortement peser, en nous faisant passer de 42,5 heures de travail hebdomadaires pour 18 heures de cours (source DPE) à 54,3 heures pour 23 heures de cours. Qui peut affirmer qu'il continuera à être aussi efficace et disponible pour tous ses élèves dans ces conditions ?

La dernière menace concerne nos élèves : avec ce dispositif, les parents auront l'impression que les remplacements sont assurés même s'il ne s'agit pas de remplacements puisque dans la majorité des cas, il s'agira au mieux de cours supplémentaires dans une autre discipline et souvent par un enseignant ne connaissant pas la classe. Dès lors au lieu de harceler l'administration pour avoir un remplaçant après quelques jours d'absences, ils risquent de ne plus se manifester et de laisser les semaines et les mois s'écouler.

Aussi, dans la perspective de la poursuite nous vous proposons un tract à distribuer aux parents pour les informer des dangers des «remplacements de Robien», et d'intervenir lors des conseils d'administration.

RÉUNIONS MUTATION INTER

Comme chaque année, le SNES58 organise plusieurs réunions et permanences pour les mutations inter, notre prochaine circulaire contiendra une affiche pour annoncer ces réunions (mercredi 30 novembre, et jeudi premier décembre à 18h00) et ces permanences (lundi 5 décembre et mercredi 7 décembre à 14h00) en présence d'un commissaire paritaire à la bourse du travail de Nevers.

RÉUNION TZR : 9 NOVEMBRE À 15H00

Les TZR voient d'année en année leur situation se dégrader : suppression des bonifications pour les mutations, impossibilité de choisir entre nomination à l'année et remplacement, nomination sur deux ou trois établissements avec parfois aucun frais de déplacement. Nous organisons donc une réunion de tous les TZR du département pour faire le point et nous défendre contre ces dégradations le

MERCREDI 9 NOVEMBRE
De 15h00 à 17h00, Nevers, Bourse du travail
VENEZ NOMBREUX !!

COMPTE RENDU DU CTPD DU 14 OCTOBRE

Le **Comité Technique Paritaire Départemental** s'est réuni le vendredi 14 octobre. Vous trouverez en annexe le texte de la déclaration de la FSU. L'ordre du jour portait essentiellement sur **le bilan de la rentrée**. Dans les collèges, les variations entre les effectifs prévus en janvier et les effectifs réels ont nécessité l'ouverture de classes supplémentaires: une 6^e à Saint Saulge, une 5^e à Montsauche, une 3^e à Donzy et une 3^e à Cosne-Claude-Tillier. Par contre, à Varzy, sur deux classes de 4^e prévues, une seule est finalement ouverte (avec 27 élèves).

Les représentants du SNES sont intervenus:

- Pour déplorer la poursuite de la **baisse du pourcentage d'élèves de collège qui étudient l'allemand en LV1** puisqu'ils ne représentent plus cette année que 11,5%, contre 12,7% en 2004-2005 et 13,8% en 2003-2004. Après la fermeture de la LV1-Allemand dans de nombreux collèges à cette rentrée, on descend en dessous des 10% de germanistes en 6^e même en comptant les élèves des classes bilangues.
- Pour faire remarquer que **les effectifs des groupes de langue sont plus chargés** cette année. Par exemple, plus de 27% des groupes de LV1-Anglais comptent plus de 24 élèves.
- Pour observer que, si une étude de l'INSEE pointe l'échec des ZEP, cela n'a rien d'étonnant puisqu'on constate que la **dotation en nombre d'heures par élève des collèges ZEP** est identique à celle des collèges non-ZEP de taille équivalente.
- Pour se faire l'écho du **mécontentement des professeurs d'Education Musicale** travaillant sur plusieurs établissements qui ont vu la remise en cause de l'attribution des 2 heures qui leur étaient traditionnellement attribuées pour l'animation des chorales et pour déplorer qu'un IPR dont la mission devrait être de promouvoir la culture dans le domaine artistique cautionne une telle évolution.

PROBLÈME DE RESPONSABILITÉ LORS DES STAGES EN ENTREPRISE

Vous trouverez en annexe un tract de la FSU58, à distribuer le plus largement possible, sur notre responsabilité lorsque nos élèves sont en stage en entreprise (3^{ème}, BTS,). La section départementale conseille à tous de prendre la mesure de la responsabilité endossée lors de la signature d'une convention et de se saisir collectivement du problème (AG, heure d'info syndicale, ...).

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental

Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET, Anne LAPLANCHE, Michel ROUGIER